

# Contrat de location d'une salle

N° de contrat: 2018/      N° de facture

Gasthof Rigaux 1878 – Place 9c 1547 Biévène

compte en banque BE 08 001 5705574 13      n° de TVA BE 0807 719 493

Locataire	Nom et prénom :  Adresse :  Tél :  N° TVA :
Propriétaire	Nom : Wyverkens Dirk – Leunens Frija Adresse : place 9 c 1547 Biévène Tél 054 58 88 06 ou 0476 95 75 50  N° TVA BE 0807 719 493
Activité à date du	Jour: Début prévu à: Fin prévu pour: Temps de préparation de salle prévu? Quand?
Avec traiteur?	
Type d'activité?	Expo, naissance, mariage, fête de famille, communion, fête de printemps, jubilé, table de deuil, TD, réunion, ...
Nombre de participants:	Adultes: Enfants de moins de 12 ans:

Déscription	Prix par unité, tva inclus	Unités souhaités	Prix
Bail pour la salle	250 Euro		<b>250,00 Euro</b>
Garantie	50 Euro		<b>-50,00 Euro</b>
Option: <b>nettoyage final</b> de la salle (sol, frigos, fenêtres, wc's, ...)	50 Euro	1	<b>Euro</b>
Option: <b>location de mobilier</b> : tables pour 8 à 10 p - 5 Euro/pièce	5Euro		<b>Euro</b>
chaises - 0,50 Euro/pièce	0,50 Euro		<b>Euro</b>
Option: <b>location de materiel</b> tout pour une personne: assiettes, couverts, verres, tasses, ... (le lavage est à charge du locataire)	0,50 Euro pp		<b>Euro</b>
Machine à café 9 l	5 Euro	1	
Option: <b>nappes</b> (location, lavage et repassage) / nappe	5 Euro pp		<b>Euro</b>
<i>Installation musique + lumières</i>	50 Euro	1	<b>Euro</b>
		Total (TVA inclus)	<b>Euro</b>

Entre Gasthof Rigaux 1878, siège à Place 9 C 1547 Biévène en tant que propriétaire et le locataire mentionné ci-dessus est convenu:

- Le propriétaire met à disposition du locataire les locaux, sanitaire et espace vestiaire pour organiser l'activité mentionnée ci-dessus à la date mentionnée au prix mentionné.
- Un frigo est à disposition dans la salle, l'espace à côté est prévu d'un bac à vaisselle.
- Toute autre disposition est à prendre par le locataire (catering, décoration, ...).
- Le choix du disc jockey ainsi que des boissons est libre.

### ***Paiements***

Le prix intégral de location et garantie est versé au plus tard 14 jours après facture au **compte BE 08 001 5705574 13** avec mention de la date de location. Dans le prix de location est compris la consommation de gaz, eau et électricité pendant l'activité, ainsi que les sacs poubelles pour déchets. Pas carton, papier ou verres.

La garantie est remboursée après l'activité.

La garantie n'est pas remboursable en cas d'annulation. Quand les locaux ne sont pas nettoyés correctement (exception au cas où le nettoyage final est demandé et payé à l'avance), ou quand les locaux sont abîmés, la garantie restera partiellement ou entièrement à disposition du propriétaire pour dédommager les frais. Les dégâts causés devront être réparés dans la semaine.

Si les délais de paiement mentionnés sur la facture sont dépassés et après au moins 8 jours après la mise en demeure par lettre postale normale, le montant dû est augmenté de plein droit d'un montant fixe de 15% du montant dû au moment de la mise en demeure, avec un montant minimum de 25 Euros. Cette clause ne fait pas infraction sur l'exigibilité immédiate des dettes.

## ***Nettoyage de la salle***

Au cas où le nettoyage final n'a pas été commandé lors de la réservation, la salle et le sanitaire doivent être nettoyés par le locataire. La salle devra être ballayée puis brossée et enfin remise en état original.

Toute table et chaise devra être nettoyée et rangée aux endroits prévus à cet effet.

Les déchets devront être rassemblés dans les sacs appropriés (grise déchets, bleu PMD). Papier, carton et verres doivent être repris par le locataire.

Tout matériel de nettoyage se trouve dans le kot dans le hall d'entrée, il devra-y être rangé après utilisation.

La vaisselle est une option séparée.

Si cette option n'a pas été choisie, le locataire devra laver et sécher tout matériel loué et le ranger dans les bacs prévus à cet effet.

Merci de rapporter toute casse et chaque dégat.

## ***Devoirs du locataire***

La salle de fête se trouve au centre du village. Le locataire est considéré ne pas causer de nuisances pour les environnants pendant l'utilisation de la salle.

Le locataire est considéré de gérer la salle comme un bon père de famille et en tant que tel de prendre toute mesure nécessaire afin d'éviter à chaque instant le moindre dégat.

Il est strictement interdit de clouer, coller et/ou peindre sur les vitres, fenêtres, portes, panneaux, sols, murs, parois et poutres. Ils ne peuvent être prévus de systèmes d'accrochage. Pas de confettis.

Le locataire s'engage à clôturer les activités avant 02h. Ceci inclut que la salle soit évacuée et que la musique soit éteinte.

## ***Assurance***

La salle de fête est assurée suivant les normes prévus par la Loi contre entre autres le feu et les dégats causés par les tempêtes.

Il se peut que le propriétaire vienne vérifier le bon déroulement de l'activité. Gasthof Rigaux 1878 décline toute responsabilité en cas d'accidents éventuels ainsi qu'en cas de suspension ou arrêt de l'activité pour causes techniques, administratives ou n'importe quelle autre raison. Les frais éventuels ne pourront être réclamés de Gasthof Rigaux 1878.

## ***Sécurité***

Il est interdit de fumer dans les locaux

Une installation d'extinction de feu est présente

L'utilisation de matériaux inflammables, de gaz volatil, feu d'artifice et autres substances ou objets dangereux est strictement interdit aussi bien à l'intérieur que dans les environs.

Les voies vers les sorties doivent rester libres à tout moments. Les portes ne peuvent être fermées à clé. Des objets ne peuvent être placés dans les portes ni sur les voies vers les sorties.

Au cas où le locataire désire utiliser des dispositifs à l'électricité à grand débit, ceux-ci doivent être branchés sur les bons circuits. En cas de doute le locataire doit consulter le propriétaire à ce sujet. La salle doit rester accessible aux services de secours.

Le propriétaire a informé le locataire de la présence et du danger potentiel d'un étang ainsi que d'une piscine sur le domaine. Le locataire à son tour en informera ces invités et décharge ainsi le propriétaire de toute responsabilité en cas de problèmes quelconques.

## ***Sonorité***

Le niveau de sonorité ne peut dépasser les 35 dbA.

Le locataire prend en charge toute obligation en ce qui concerne les droits d'auteur ainsi que la contribution payable à SABAM.

Par la signature de ce contrat le locataire se déclare d'accord avec le contenu de ce contrat. Par la même signature il se déclare d'accord avec les conditions. Seuls les règles de la Loi Belge sont d'application sur ce contrat. Le contrat entrera en vigueur au moment de signature par le locataire et le propriétaire.

## ***Etat des lieux***

<b>Aspect</b>	<b>Etat lors de la location</b>	<b>Après location</b>
Contoir		
Cuisine		
Fenêtres	Pierre bleue – tâche de graisse	
Portes		
Sol		
Meubles – Tables et chaises		
Sanitaire		
Murs	Peinture à hauteur de l'escalier: barre	
Plaine de jeux		

Fait en deux exemplaires à Biévène, le .....(date). Pour la déclaration de son accord le locataire signe le présent contrat en écrivant à la main "lu et approuvé" avec sa signature.

Le locataire

Le propriétaire Gasthof Rigaux 1878,  
Wyverkens Dirk Leunens Frija